



europass

Europass est un portefeuille de compétences reconnu et utilisé en Europe pour exprimer de manière cohérente et comparable toutes les compétences et qualifications d'une personne, indépendamment du pays où elles ont été acquises. Europass est mis à la disposition de tous les citoyens, gratuitement et est accessible dans une panoplie de langues.

Europass offre aux citoyens une **plateforme en ligne** qui les aide à planifier leur parcours scolaire et professionnel. D'autre part, les **documents Europass** certifient les compétences et qualifications qu'ils ont acquises.

La plateforme Europass propose :

- + Le **profil Europass**, qui permet à chacun de gérer son parcours individuel dans un espace en ligne personnel et sécurisé
- + Un **outil de gestion de carrière**, y compris la possibilité de créer un CV Europass
- + Des **offres d'emploi et d'opportunités d'apprentissage**
- + Le **justificatif numérique Europass** qui facilite la reconnaissance des qualifications en Europe.

Trois types de documents valorisent les compétences et qualifications en Europe :

- + **Europass Mobilité** décrit les acquis d'apprentissage résultant de mobilités européennes d'études ou de stage en entreprise.

Sur demande de l'établissement d'envoi (lycée, école, université, association, centre de formation), Anefore, en tant que Centre national Europass au Luxembourg, délivre les certificats Europass Mobilité. Pour des mobilités d'apprentissage individuelles, Anefore peut faire fonction d'institution d'envoi, si les modalités du stage correspondent aux critères de qualité requis.

- + Le **supplément au certificat** est délivré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse aux élèves qui ont obtenu un diplôme professionnel.

Il complète le diplôme par des précisions sur le contenu de la formation (savoirs et compétences acquises, secteurs d'activité ou emplois accessibles, etc.) ainsi que sur la nature de la formation (modes d'accès à la certification, nom et statut de l'organisation certificatrice, niveau national ou international du diplôme, etc.).

- + Le **supplément au diplôme Europass** est délivré par les établissements d'enseignement supérieur. Il décrit en annexe du diplôme obtenu les savoirs et compétences acquis par son titulaire.

Renseignements supplémentaires:
www.europass.lu

Anefore, Centre national Europass,
Tél. : 24 78 52 84
Courriel : europass@anefore.lu



Cofinancé par
l'Union européenne